

Attestation de travail

SAUVENAY Cyril

Je soussignée Caroline MIANNAY MARTIAS, Chef d'établissement, certifie que monsieur Sauvenay Cyril travaille à l'école française Arthur Rimbaud depuis le 20 novembre 2020 en tant que Professeur du Secondaire en contrat local à temps plein. Il enseigne en classes de Secondaire.

Dans l'exercice de ses fonctions, il est rémunéré selon les modalités suivantes :

- Salaire brut mensuel : 3 082 euros et comprend :
 - 1 - Salaire de base mensuel : 2 860.00 euros
 - 2 - Package assurances : 222 euros

- La contribution NSSF (10% du salaire brut mensuel) de l'employé est retenue sur le salaire : 308.20 euros.

- Le salaire net mensuel payé à Monsieur Cyril Sauvenay est de 2 773.80 euros.

A Dar es Salaam, le 17 février 2023,



Caroline Miannay Martias

Chef d'établissement